



Ministère des Solidarités et de la
Santé

Ministère de l'Éducation
nationale

Premier ministre
Secrétariat d'Etat chargé des
Personnes handicapées

Paris, le 5 septembre 2018

Communiqué de presse

Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, signalent la publication d'un rapport relatif aux scénarios d'évolution des instituts nationaux des jeunes sourds et des jeunes aveugles.

Ce rapport établi par l'inspection générale des affaires sociales, l'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche dresse un état des lieux des forces et des faiblesses de l'institut national des jeunes aveugles, et des instituts nationaux des jeunes sourds de Paris, Bordeaux, Metz et Chambéry qui scolarisent aujourd'hui un peu plus de 1 000 élèves déficients auditifs et déficients visuels (6,6% des jeunes déficients sensoriels).

Sans remettre en question le caractère national des instituts, dont est rappelé l'héritage historique et symbolique fort, il préconise un certain nombre d'évolutions, destinées à permettre de renforcer la qualité et la pertinence des réponses apportées aux besoins, en évolution, des enfants et des familles, et de favoriser une inclusion réussie tout au long de leurs parcours scolaires.

Il s'inscrit ainsi pleinement dans le sens des engagements du comité interministériel du handicap du 20 septembre 2017 en faveur d'une école inclusive, qui constituent le cadre du plan de transformation de l'école en faveur de la réussite éducative pour tous, présenté mi-juillet conjointement par le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.

Ce rapport, disponible en ligne (<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article703>) doit permettre d'engager un travail de rénovation des projets de service des instituts nationaux, en lien étroit avec les agences régionales de santé et les rectorats. Ses conclusions ont été partagées le 31 août aux représentants des personnels des ministères sociaux.

Contacts presse :

Cabinet de Sophie Cluzel : seph.communication@pm.gouv.fr - 01 40 56 88 02